

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1280500: sellerie, fabrication de courroies et d'articles industriels en cuir

En vigueur au 01/07/2012 (Dernière actualisation de la page 24/12/2013)

L'adaptation des salaires horaires et indemnités s'effectue quatre fois par an, au début de chaque trimestre civil, à partir du premier jour de la première période de paie de ce trimestre civil et reste d'application pendant tout le trimestre

1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

1.1. SALAIRES HORAIRES: Adultes

Catégorie	
1A	9.7370
2,00	9.5445
3,00	9.2490

1.2. SALAIRES HORAIRES: Jeunes

Age	
18,00	80%
18,50	85%
19,00	90%
19,50	95%
20,00	100%